



Condamné perdu dans la nature

Par **latruite**, le **02/12/2009** à **23:17**

Bonjour,

j'ai été victime d'une escroquerie en 2007 , l'auteur a été arrêté et condamné a me verser une indemnité de 1000 euros , mais depuis celui ci a disparu dans la nature

j'aurais aimé savoir quel recours j'ai , si c'est possible de saisir une caisse d'indemnisation des victimes par ex

j'ai peur que ça s'efface et qu'il puisse recouvrir une vie tout a fait normal , je voudrais que ça le poursuive

Par **jeetendra**, le **03/12/2009** à **10:06**

[fluo]Palais de justice[/fluo], 40 bd Carnot
13100 Aix-en-Provence
Tél. 04 42 33 83 00

[fluo]Palais de justice[/fluo], 6 rue Joseph Autran
13281 Marseille Cedex 06
Tél. 04 91 15 50 50

[fluo]Palais de justice[/fluo], Pl du Docteur Braye
13150 Tarascon

Tél. 04 90 91 72 00

Bonjour, une indemnisation dans votre cas est possible par la CIVI (Commission d'indemnisation des victimes d'infraction pénale), appelez la CIVI auprès du Tribunal qui a prononcé la condamnation dans les Bouches du Rhone pour en connaître les conditions, courage à vous, bonne journée.

Par **latruite**, le **04/12/2009** à **15:29**

je viens de me rapprocher de ce service , merci